

Rapport ARAS (Association régionale d'action sociale)

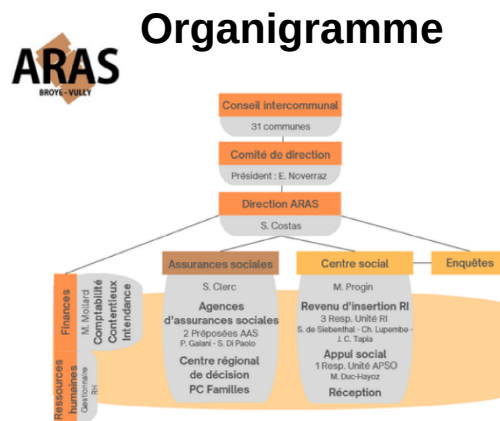
« L'année 2025 a été marquée par une tendance à l'augmentation du recours aux prestations sociales, dans notre région. Cette évolution, observée plus largement au niveau cantonal, reflète des besoins croissants au sein de la population et renforce l'importance de pouvoir offrir un accompagnement de qualité, réactif et adapté aux réalités du terrain. Dans ce contexte, nos équipes ont poursuivi leur engagement quotidien avec professionnalisme, disponibilité et sens des responsabilités. », selon la Directrice Sonia Costas.

Des travaux de fond portant sur la gouvernance des régions d'action sociale de tout le canton de Vaud. En collaboration avec la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) une réflexion stratégique est en cours, afin d'orienter le dispositif vers une nouvelle territorialité et une transformation institutionnelle majeure : le passage progressif d'un modèle d'association de communes à celui d'établissements autonomes de droit public notamment. Un projet de loi devrait être soumis en 2026, au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, ouvrant une étape déterminante pour l'organisation future de l'action sociale dans notre Canton.

L'ARAS Broye-Vully prend pleinement part à ces démarches, convaincue qu'une gouvernance clarifiée et adaptée constitue un levier essentiel pour répondre durablement aux enjeux sociaux à venir.

Dans cette perspective, l'an écoulé a également été consacré à accompagner une évolution importante au sein de notre Association : la sortie de l'ARAJ (Association du réseau d'Accueil de Jour) afin qu'elle devienne indépendante. Cette décision vise à renforcer son ancrage, dans notre région, et lui permettre de développer des compétences indispensables pour répondre aux exigences et besoins spécifiques de notre territoire.

Cette transition s'est déroulée dans un climat serein et constructif en cherchant à consolider la continuité des prestations et à la sécurité des collaboratrices concernées qui ont conservé l'intégralité de leurs droits, notamment le même règlement du personnel ainsi que la même grille salariale.



Nous avons la chance de disposer de quatre agences à Avenches, Payerne, Lucens et Moudon, un atout précieux qui renforce notre présence.

Le soutien des Municipalités locales constitue une véritable richesse et une reconnaissance pour l'ensemble de la population du District. Cela permet d'avancer avec confiance et détermination.

Il est à relever que le budget est resté raisonnable et les comptes sains, grâce à une maîtrise rigoureuse des charges. L'avenir peut être envisagé avec sérénité et renforce les occasions de continuer à investir dans les différents projets.

Un CoDir soudé et efficace

Par ces quelques lignes, je profite de la fin de cette législature pour remercier une nouvelle fois mes collègues :

M. Tony Ruano, Vice-Président, Municipal à Avenches
Mme Ariane Baux Jaquemet, Membre, Municipale à Corcelles-près-Payerne
Mme Aliette Rey, Membre, Députée, Municipale à Lucens
M. Félix Stürner, Député, Municipal à Moudon
M. Tony Kaeser, Membre, Municipal à Henniez
M. Markus Studer, Municipal à Faoug



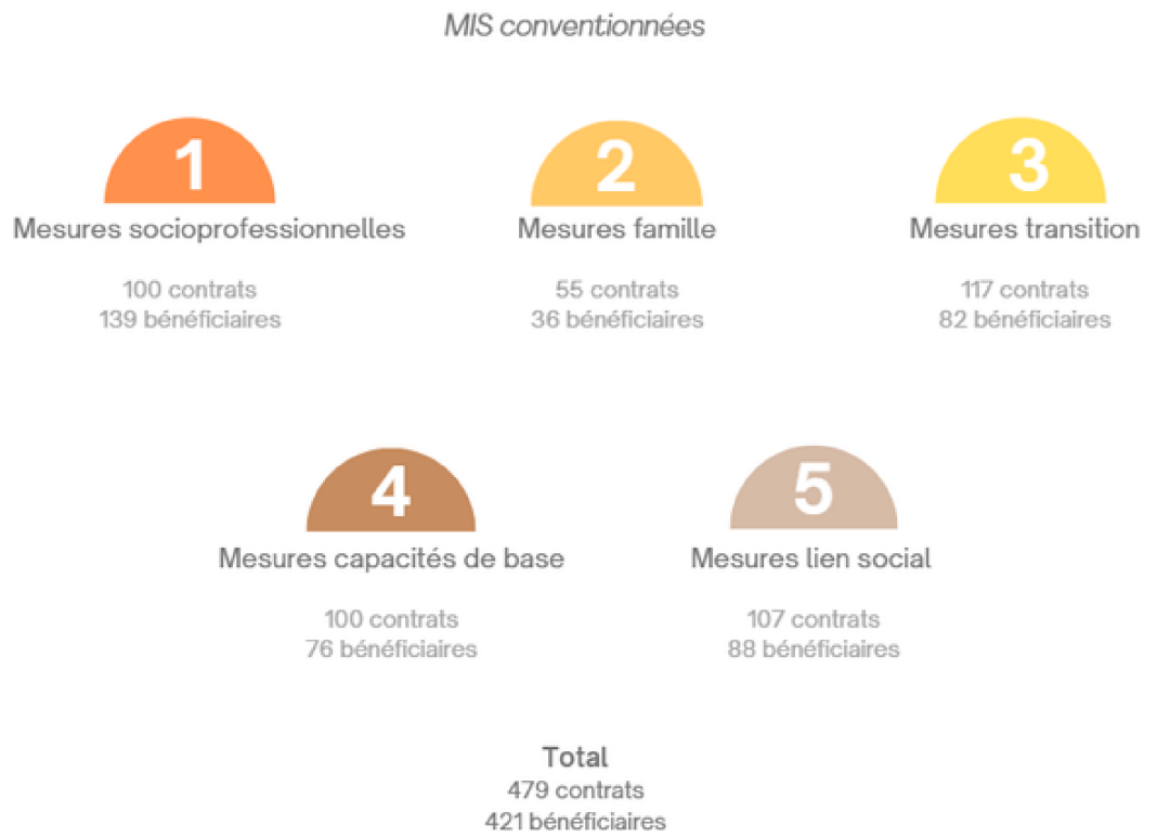
De gauche à droite : T. Ruano, F. Stürner, A. Baux Jaquemet, T. Kaeser, E. Noverraz, M. Studer, A. Rey

En 2025, nous avons siégé à 7 reprises. Deux assemblées générales ont eu lieu les 17 juin (à Henniez) et 25 novembre (au Comptoir broyard), ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire le 6 octobre (à Payerne).

Centre Social Régional (CSR)

L'unité d'appui social du CSR est composée d'assistants sociaux et de conseillers en insertion. L'accompagnement par les professionnels de l'unité débute dès les rendez-vous de permanences qui permettent d'écouter, d'informer ou d'orienter la personne. Si la situation le requiert, le soutien financier est alors examiné par l'unité administrative.

Un bilan social est ensuite effectué ainsi qu'un plan d'action personnalisé par l'assistant social qui permettent de déterminer les objectifs à atteindre ainsi que les démarches et moyens mis en œuvre avec la personne bénéficiaire. Si l'objectif premier est de soutenir la personne afin de retrouver l'autonomie financière, l'accompagnement par les professionnels peut comprendre plusieurs domaines d'action tel que la santé, les problématiques de logement ou le rétablissement des liens sociaux.



Des mesures d'insertion sociale (MIS) sont à disposition du processus de réinsertion afin d'éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires du RI, et surtout, pour favoriser une réinsertion rapide et durable de la personne.

Lorsqu'une personne habitant de la Broye-Vully vaudoise a besoin d'aide, de conseils ou d'orientation, elle peut s'adresser à notre CSR. Elle pourra alors obtenir un entretien avec un assistant social qui évaluera sa situation personnelle et financière. Elle recevra alors conseils, orientations et informations sur les démarches à effectuer. Si la situation le requiert, il lui sera proposé de déposer une demande de revenu d'insertion.

En général, un entretien est fixé dans le délai d'une semaine ; l'urgence est priorisée.

Nombre de permanences, ouvertures et fermetures de dossiers



66.19% (61.36 % en 2024) des permanences réalisées ont donné lieu à une ouverture de dossier.
 Les demandes qui aboutissent peuvent être aussi bien une aide occasionnelle (par exemple, intervention du RI en attendant qu'un droit chômage soit ouvert) ou une aide plus durable.

Revenu d'insertion (RI)

L'unité administrative du CSR est composée de gestionnaires de dossiers, de collaborateurs administratifs, et d'une cellule de conformité.

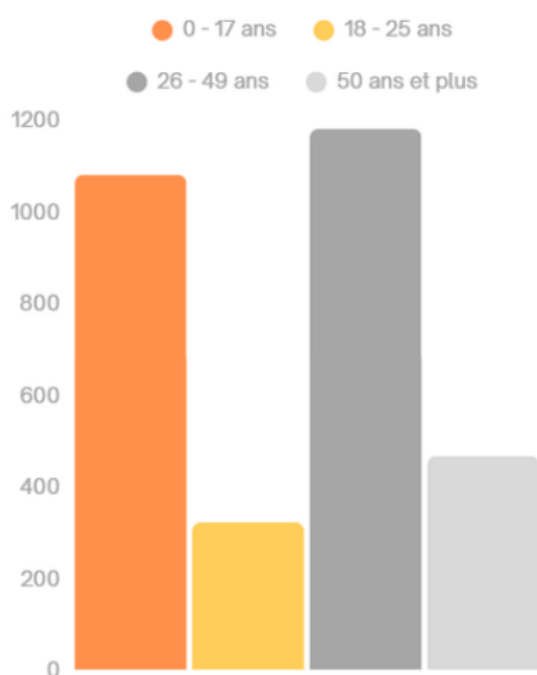
La mission principale des gestionnaires de dossiers est d'examiner le droit aux prestations financières du RI, en effectuant mensuellement le contrôle et le calcul du droit, puis de procéder aux versements, conformément au cadre légal et normatif.

Ces collaborateurs sont également en charge d'analyser si les personnes peuvent faire valoir d'autres droits à des assurances ou des prestations d'autres organismes ; le principe de subsidiarité de l'aide sociale est appliqué sous leur responsabilité.

Les gestionnaires de dossiers rencontrent régulièrement les bénéficiaires du RI afin de les informer et les soutenir dans leurs démarches diverses.

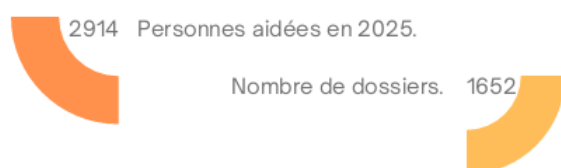
A l'ouverture d'un nouveau dossier, la cellule de conformité analyse l'entier du dossier afin de s'assurer que toutes les démarches ont été entreprises. Le premier versement des prestations intervient une fois le droit au RI reconnu.

Nombre de personnes au RI par tranches d'âge



Nombre de personnes aidées par commune au 31.12.2024 / 31.12.2025

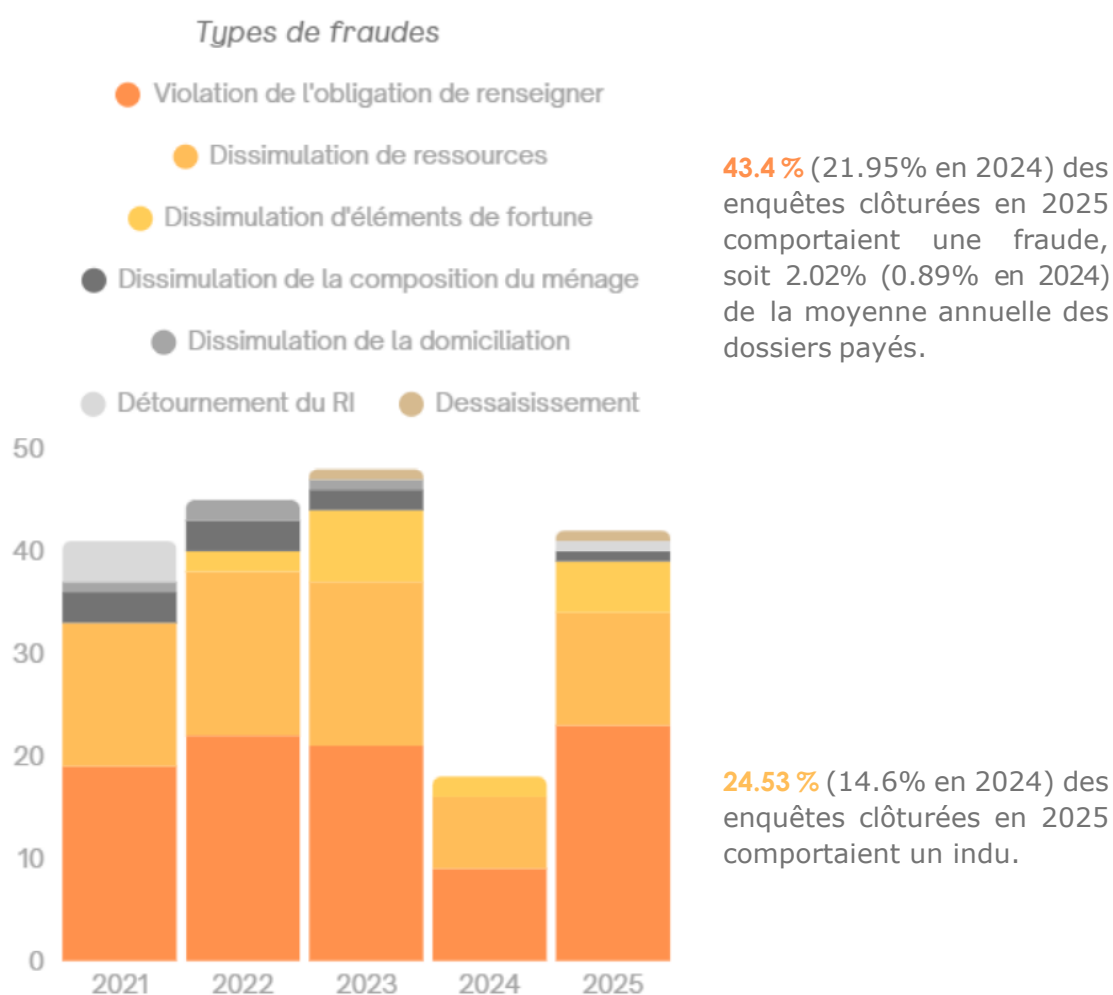
Avenches	: 212 / 252
Bussy-sur-Moudon	: 3 / 0
Champtauroz	: 2 / 2
Chavannes-sur-Moudon	: 2 / 0
Chevroux	: 9 / 12
Corcelles-le-Jorat	: 3 / 4
Corcelles-près-Payerne	: 128 / 134
Cudrefin	: 15 / 12
Curtilles	: 1 / 3
Dompierre	: 3 / 5
Faug	: 5 / 14
Grandcour	: 33 / 30
Henniez	: 24 / 23
Hermenches	: 1 / 1
Lovatens	: 1 / 0
Lucens	: 301 / 318
Missy	: 5 / 12
Moudon	: 392 / 466
Payerne	: 564 / 600
Prévonloup	: 7 / 1
Ropraz	: 5 / 13
Rossenges	: 0 / 0
Syens	: 0 / 4
Trey	: 5 / 6
Treytorrens	: 2 / 2
Valbroye	: 84 / 92
Villars-le-Comte	: 0 / 0
Villarzel	: 1 / 0
Vucherens	: 3 / 7
Vulliens	: 18 / 8
Vully-les-Lacs	: 70 / 68



Enquêtes

L'enquêteur travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...), l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.



Agences d'assurances sociales (AAS)

Conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS), l'ARAS Broye-Vully assume la gestion des agences d'assurances sociales.

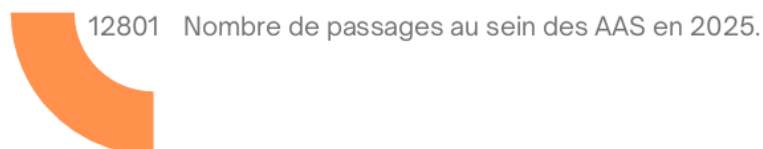
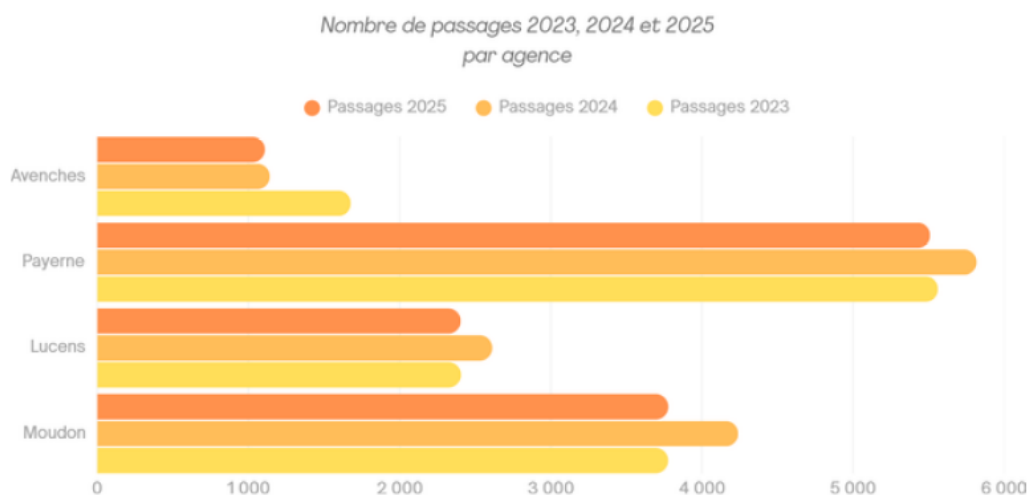
Les AAS sont les relais régionaux entre la population et la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCAVS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office de l'Assurance-Invalidité pour le canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

Les AAS sont également sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de prestations complémentaires pour familles et rente-pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMal) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveau-nés soient couverts selon la LAMal.

La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de prestations complémentaires pour familles et rente-pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses, soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).



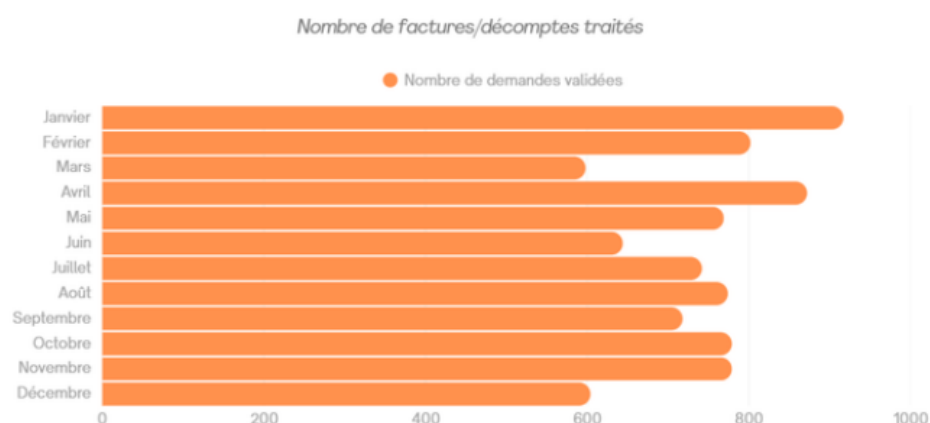
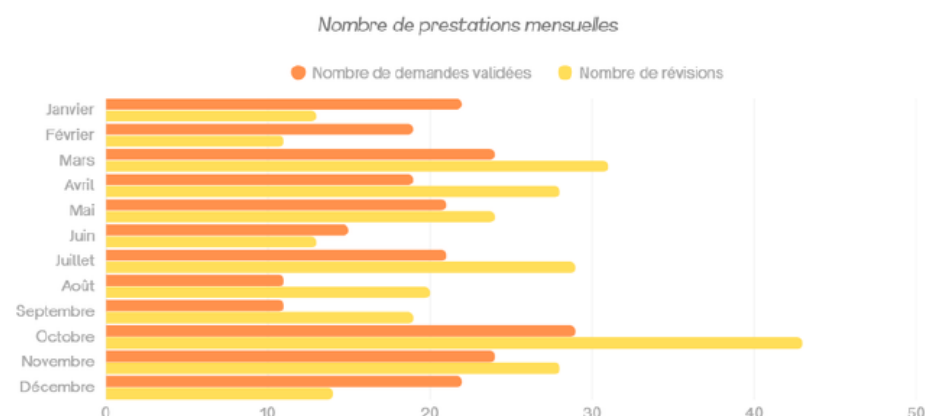
Recrutement des curateurs volontaires

Les AAS collaborent aussi au recrutement des curateurs volontaires, activité financée par le canton qui consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc.

En 2024 il y a eu **45** prises de contact avec les candidats et **33** entretiens réalisés, ce qui correspond à **100** heures de travail effectuées par **2** collaboratrices et **1** responsable d'unité.

Centre régional de décision PC Familles (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de prestations complémentaires pour familles, l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de CRD depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons les dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements des frais médicaux et des frais de garde des enfants si un lien de causalité est établi.



238 Demandes validées en 2025.

Factures/décomptes traités. 8354

Révisions annuelles. 273